



OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT DE MOVEMBER POUR LES AUTOCHTONES

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LES CANDIDATURES
15 avril 2024

Opportunités de financement:

Movember a annoncé deux opportunités de financement axées sur le Bien-être Social et Émotionnel (SEWB) des garçons et des hommes Autochtones.

Première opportunité: Santé des Hommes Autochtones: Une initiative d'autonomisation des communautés

L'initiative Santé des Hommes Autochtones: Une initiative d'autonomisation des communautés fournira du financement et des opportunités de renforcement des capacités pour permettre aux communautés Autochtones d'Aotearoa Nouvelle-Zélande, d'Australie et du Canada de développer, de mettre en œuvre et d'évaluer des approches locales pour améliorer le SEWB des hommes Autochtones. Il s'agit de l'une des 4 initiatives du nouveau programme de Movember pour le Bien-être Social et Émotionnel des Autochtones. Nous voulons :

- Soutenir les communautés Autochtones dans l'identification et la réalisation de stratégies efficaces pour leur communauté afin d'améliorer le SEWB des garçons et des hommes.
- Renforcer la voix, les capacités et le pouvoir des Autochtones pour qu'ils conçoivent, dirigent, réalisent et soutiennent l'initiative SEWB dans leurs communautés.
- Soutenir l'élaboration et la réalisation de stratégies communautaires de grande qualité en matière de SEWB pour les hommes autochtones.
- Renforcer l'identification de ce qui fonctionne pour soutenir l'initiative SEWB.

Deuxième opportunité: Initiative d'Innovation pour le bien-être des hommes Autochtones

L'initiative d'Innovation pour le bien-être des hommes autochtones de Movember fournira du financement et des opportunités de renforcement des capacités pour permettre aux organisations dirigées par des autochtones de l'Aotearoa Nouvelle-Zélande, de l'Australie, du Canada et des États-Unis d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des programmes/interventions novateurs visant à améliorer le bien-être social et émotionnel (SEWB) des hommes autochtones. Il s'agit de l'une des 4 initiatives du nouveau programme de Movember pour le bien-être social et émotionnel des autochtones. Nous voulons:

- Renforcer la voix, les capacités et le pouvoir des Autochtones pour qu'ils conçoivent, dirigent, réalisent et soutiennent l'initiative SEWB dans leurs communautés.
- Renforcer l'identification de ce qui fonctionne pour soutenir l'initiative SEWB.

Afin d'accompagner et de soutenir le processus de Manifestation d'Intérêt, vous trouverez ci-dessous des questions et les réponses correspondantes qui peuvent s'avérer importantes lorsque vous envisagez de participer au programme. Les questions qui ne figurent pas dans le document Q & A peuvent être envoyées à rhiannon.watt@movember.com. Ce document sera régulièrement mis à jour tout au long de la période de Manifestation d'Intérêt afin d'y intégrer toutes les questions fréquemment posées.

À PROPOS DU PROGRAMME

Q1. Quelle est la portée du Programme?

Movember fournira du financement sous la forme de deux subventions, toutes deux axées sur le Bien-être Social et Émotionnel (SEWB) des garçons et des hommes autochtones.

Chaque subvention est axée sur un thème différent, tels que:

Programme Movember Santé des Hommes Autochtones: Une initiative d'autonomisation des communautés

Cette initiative fournira du financement et des opportunités de renforcement des capacités pour permettre aux communautés autochtones de **l'Aotearoa Nouvelle-Zélande, de l'Australie et du Canada** d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des approches locales visant à améliorer le SEWB des hommes autochtones. Il s'agit d'une initiative communautaire globale, et les stratégies prévues devraient être exhaustives. Les résultats ne seront obtenus que par un effort de collaboration multisectorielle, par opposition à une série d'efforts distincts et non collaboratifs.

Programme Movember d'Initiative d'innovation pour le bien-être des hommes Autochtones

L'initiative fournira du financement et des opportunités de renforcement des capacités pour permettre aux organisations dirigées par des autochtones à travers **l'Aotearoa Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Canada** et les États-Unis, de développer, mettre en œuvre et évaluer des programmes/interventions novateurs pour améliorer le SEWB des hommes Autochtones.

Q2. Qui peut poser sa candidature pour les opportunités de financement?

Ces possibilités de subventions sont ouvertes à toute organisation dirigée par des autochtones qui remplit les conditions d'éligibilité au financement décrites ici:

- à la page 4 du document Santé des Hommes Autochtones : Lignes Directrices pour le Financement de l'Initiative d'Autonomisation des Communautés et qui est située dans l'un des pays participants, à savoir l'Aotearoa Nouvelle-Zélande, l'Australie ou le Canada,
- à la page 3 du document Lignes Directrices pour le Financement d'Initiative d'Innovation pour le bien-être des hommes autochtones et qui est située dans l'un des pays participants, à savoir : l'Aotearoa Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Canada ou les États-Unis.

Q3. Où puis-je trouver des informations plus détaillées sur la procédure de demande de subvention?

Des informations détaillées sur toutes les questions relatives à la procédure de demande de subvention sont incluses dans les Lignes Directrices relatives au financement à <https://movember.com/about/funding>

FINANCEMENT DISPONIBLE

Q4. Quel est le montant maximum de financement disponible?

Des informations détaillées sur toutes les questions relatives à la procédure de demande de subvention sont incluses dans les Lignes Directrices pour le Financement à <https://movember.com/about/funding>

Nous vous recommandons vivement de demander le financement nécessaire à la mise en œuvre de votre projet plutôt que de budgétiser les montants maximums disponibles.

Q5. Combien de projets seront financés dans le cadre des possibilités de financement?

Movember cherche à financer jusqu'à 15 projets dans le cadre des deux possibilités de subvention, dans les pays participants : l'Aotearoa Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Canada et les États-Unis.

Q6. Mon programme doit-il être cofinancé?

Non. Les projets ne sont pas tenus de disposer d'un cofinancement pour accéder aux fonds. Les projets qui peuvent fournir la preuve de leur capacité à attirer un cofinancement seront toutefois examinés favorablement. Il est important d'identifier les relations/partenariats existants et, si vous recherchez des fonds partiels pour mettre en œuvre votre projet, vous devez indiquer qui sont les partenaires avec une répartition des contributions. Ces relations/partenariats devront être confirmés au cours de la phase 2 du processus.

Q7. Dois-je inclure les taxes de vente dans mon budget?

Non, le budget fourni dans votre demande ne doit pas inclure les taxes de vente applicables.

Q8. Couvrirez-vous le coût de la location de l'espace où se déroulera mon programme?

Si des locaux spécifiques doivent être loués pour permettre la réalisation d'un projet au profit d'un groupe de bénéficiaires, ils seront considérés comme des coûts éligibles liés au projet. Un projet ne peut pas inclure les frais de location de son bureau principal.

Q9. Quels sont les projets éligibles au financement?

Ces possibilités de subvention sont ouvertes à toute organisation dirigée par des autochtones qui remplit les conditions d'éligibilité au financement telles qu'elles sont décrites à la page 4 du document Santé des Hommes Autochtones : Lignes Directrices pour le Financement de l'Initiative d'Autonomisation des Communautés et qui est située dans l'un des pays participants, à savoir l'Aotearoa Nouvelle-Zélande, l'Australie ou le Canada ou, à la page 3 du document Lignes Directrices pour le Financement d'Initiative d'Innovation pour le bien-être des hommes autochtones et qui est située dans l'un des pays participants, à savoir : l'Aotearoa Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Canada ou les États-Unis.

Q10. Quand le financement sera-t-il disponible pour les candidats retenus?

Chaque subvention comporte plusieurs phases au cours desquelles les candidats peuvent bénéficier d'un soutien, le financement principal devenant disponible et payable par tranches tout au long de la période de mise en œuvre. Chaque paiement sera basé sur les étapes convenues dans l'accord de financement. Pour plus de détails sur le moment où le financement devient disponible au cours des différentes phases, veuillez vous référer aux Lignes Directrices relatives de la subvention qui vous intéresse, à <https://movember.com/about/funding>.

Q11. Dans quel délai notre organisation doit-elle mener à bien l'initiative proposée?
Chacune des deux subventions actuellement disponibles comporte plusieurs phases, avant le début de la période de mise en œuvre du projet.

La période de mise en œuvre du projet pour le Programme Movember Santé des Hommes Autochtones: Une initiative d'autonomisation des communautés s'étend sur une période de 5 ans, tandis que la période de mise en œuvre pour l'Initiative d'innovation pour le bien-être des hommes Autochtones s'étend sur une période de 3 ans.

Q12. Dois-je prévoir un budget pour l'évaluation de mon initiative?

Movember engage et finance un évaluateur externe qui travaillera directement avec les personnes interrogées pour élaborer le cadre d'évaluation approprié et mener à bien l'évaluation de toutes les initiatives.

Les répondants doivent s'assurer qu'ils ont prévu dans leur budget et dans leurs ressources les frais de personnel de l'organisation susceptibles d'être associés au soutien à l'évaluation, y compris les activités telles que la conception conjointe de l'approche d'évaluation avec le(s) évaluateur(s) externe(s), la collecte de données, la contribution à l'analyse et le partage des connaissances.

Tous les autres fonds de l'initiative doivent être utilisés pour des activités directement liées à la mise en œuvre de l'initiative.

Q13. Ma soumission peut-elle dépasser le montant spécifié par la limite du pays?

Non. Les demandes de financement ne peuvent pas dépasser le montant maximum spécifié par pays dans les Lignes Directrices pour le Financement. Il existe une certaine flexibilité pour varier le montant du financement par année, à condition que le financement total ne dépasse pas le maximum autorisé. Le financement peut également être inférieur au montant maximum par an.

Q14. Est-il acceptable de demander un financement plus élevé certaines années et moins élevé d'autres années, tout en restant dans le cadre du financement maximal de la subvention?

Oui. Il est possible de demander une modification du montant du financement. Toutefois, la raison de la demande devra être clairement démontrée dans la justification du budget.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Q15. Une organisation peut-elle soumettre plus d'une proposition si plusieurs projets correspondent à cette opportunité?

Oui. Plusieurs Manifestations d'Intérêt émanant de la même organisation seront prises en considération. Veuillez soumettre une Manifestation d'Intérêt distincte pour chacun des projets.

Remarque : il n'est pas garanti qu'un ou plusieurs projets soient invités à poursuivre au-delà de la phase de Manifestation d'Intérêt.

Q16. Les initiatives peuvent-elles avoir des membres ou des partenaires internationaux?

Oui. Toutefois, le chef d'équipe ou l'organisation chef de file doit être basé dans le pays où vous déposez votre candidature. Les membres de l'équipe/partenaires internationaux peuvent être rémunérés sur les fonds de la subvention, mais l'initiative doit être axée sur les garçons et les hommes du pays de la candidature.

Q17. Puis-je poser ma candidature à Movember si mon initiative bénéficie d'un financement public?

Oui, vous êtes toujours éligible au financement de Movember si vous recevez un financement gouvernemental.

Q18. Puis-je soumettre une demande pour une initiative passée si mon organisation a mené une initiative dont le financement a été réduit?

Oui, vous pouvez "relancer" une initiative dont le financement a été supprimé, à condition qu'elle soit en accord avec l'objectif du présent appel de fonds.

Q19. Alors que Movember se concentre sur les garçons et les hommes, mon initiative peut-elle inclure les femmes?

Oui. Nous nous engageons à inclure et à faire participer les femmes à bon nombre de nos initiatives. Toutefois, en tant qu'organisation caritative mondiale s'occupant de la santé masculine, les hommes et les garçons restent notre principale préoccupation. Votre initiative doit pouvoir démontrer de fortes retombées et un engagement solide pour les hommes et/ou les garçons, qui constituent le public cible principal.

SOUSSION DE LA CANDIDATURE

Q20. Quelle est la date limite pour soumettre une Manifestation d'Intérêt?

Les Manifestations d'Intérêt doivent être envoyées au plus tard le 31 mai 2024 à 17 heures (HAP)

Note : Les Manifestations d'Intérêt incomplètes ou soumises après 17h00 (HAP) ne seront pas prises en considération.

Q21. Si je suis invité à passer à la phase 2, de combien de temps est-ce que je dispose pour élaborer et soumettre les documents relatifs à la phase 2?

Veillez vous référer au tableau détaillé des dates importantes figurant dans les Lignes Directrices pour le Financement, à <https://movember.com/about/funding>.

Q22. Comment soumettre une demande de subvention?

Les candidats doivent s'inscrire sur le système de gestion des subventions en ligne de Movember, accessible [ici](#), pour soumettre une Manifestation d'Intérêt. Les candidatures envoyées par la poste, par télécopie, par courrier électronique ou en retard ne seront pas acceptées.

Vous devriez recevoir une confirmation automatique de la réception de votre demande. Si vous ne recevez pas cette confirmation, veuillez contacter rhiannon.watt@movember.com.

Q23. Dois-je créer un compte pour accéder à la candidature en ligne?

Oui. Dans le système de gestion des subventions, cliquez sur "Nouvel utilisateur" pour compléter la procédure d'enregistrement. Un compte est nécessaire pour accéder à une Manifestation d'Intérêt en ligne et la soumettre, ainsi que pour répondre à toutes les exigences de la phase 2 du processus. Le compte vous permet également de sauvegarder une demande et d'y revenir. Si une subvention est accordée, vous devrez également soumettre les conditions d'octroi de la subvention via le compte en ligne.

Lors de l'inscription, veillez à remplir le champ "numéro d'identification fiscale" avec votre numéro d'entreprise enregistré si vous n'avez pas de numéro d'identification fiscale. Cela devrait vous permettre de passer cette partie de l'enregistrement.

Q24. Où puis-je trouver plus d'informations sur l'utilisation du système de gestion des subventions?

Vous trouverez des instructions et des tutoriels sur l'utilisation du système de gestion des subventions sur la page de connexion du candidat ici:
<https://www.grantinterface.com/Home/Logon?urlkey=movember>.

Q25. Pourquoi utiliser une procédure de Manifestation d'Intérêt?

Notre procédure de Manifestation d'Intérêt donne une première indication de la pertinence d'une initiative sans nécessiter beaucoup de temps ou d'efforts pour soumettre les documents requis dans le cadre de la phase 2 de la procédure.

Q26. Comment fonctionne la procédure de Manifestation d'Intérêt?

À l'issue du processus d'évaluation de la Manifestation d'Intérêt, vous recevrez une notification de la décision. Les répondants dont la Manifestation d'Intérêt a été approuvée seront invités à passer à la phase 2 de la procédure.

Remarque : une invitation à passer à la phase 2 ne garantit pas que la demande sera approuvée pour un financement.

Q27. Dois-je avoir des partenaires communautaires déjà désignés au stade de la Manifestation d'Intérêt?

Il n'est pas nécessaire d'avoir des partenaires communautaires désignés pour la Manifestation d'Intérêt, mais vous pouvez identifier qui seront les partenaires et leur participation prévue.

ÉVALUATION DES CANDIDATURES**Q28. Comment ma demande de Manifestation d'Intérêt sera-t-elle évaluée ?**

Les Manifestations d'Intérêt seront évaluées en fonction des critères d'admissibilité et d'évaluation détaillés dans les Lignes Directrices pour le Financement. Un comité d'évaluation composé de membres régionaux du groupe consultatif autochtone examinera les candidatures les mieux classées et formulera des recommandations pour le passage à la phase 2.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la section "Processus d'évaluation" des Lignes Directrices pour le Financement, que vous trouverez à <https://movember.com/about/funding>.

Q29. Quels sont les critères d'évaluation de la Manifestation d'Intérêt?

Les Manifestations d'Intérêt seront évaluées sur la base des critères suivants:

- 1) Répondre aux critères d'éligibilité au financement;
- 2) Concorder avec les objectifs déclarés de l'opportunité de financement;
- 3) La mesure dans laquelle l'équipe de projet représente la population cible;

- 4) La qualité de la description du projet ou de l'initiative;
- 5) La probabilité que le projet contribue à l'amélioration du SEWB;
- 6) La mesure dans laquelle les résultats du projet proposé peuvent être évalués; et
- 7) Le temps requis pour la mise en œuvre du projet.

Q30. Recevrai-je un retour d'information sur la demande de Manifestation d'Intérêt si celle-ci n'est pas retenue?

En raison du volume important de Manifestation d'Intérêt attendu, seul un retour d'information général sera fourni.

Q31. Comment les soumissions de la phase 2 seront-elles évaluées?

Les soumissions de la phase 2 seront examinées par un comité de sélection composé d'experts en la matière. La prise de décision au sein de ce comité de sélection comprendra des membres de la communauté indigène mondiale et se fera par consensus. Les membres du comité de sélection n'auront aucun conflit d'intérêt avec le répondant et auront des connaissances spécifiques en rapport avec l'objectif des subventions, l'évaluation, la conception et la mise en œuvre du programme.

Q32. Quand serai-je informé des résultats de la phase 2 ?

Veuillez vous référer au tableau détaillé des dates importantes figurant dans les Lignes Directrices pour le Financement, à <https://movember.com/about/funding>.

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

Q33. Pourquoi Movember a-t-elle besoin d'une licence de Propriété Intellectuelle pour les Droits de Propriété Intellectuelle d'Origine?

Movember s'engage à faire en sorte que tous les fonds investis dans des initiatives aient le potentiel d'atteindre le plus grand nombre possible d'hommes dans le monde. Le cas échéant, nous pouvons exiger la possibilité d'utiliser la Propriété Intellectuelle du programme dans le cadre de notre évaluation et afin de travailler avec vous (le cas échéant et si vous êtes d'accord) pour étendre l'initiative au-delà de la période de financement initiale.

Q34. Qui détient la Propriété Intellectuelle du Programme?

À l'exception des résultats émanant d'une évaluation, le bénéficiaire du financement conservera la propriété de ses Droits de Propriété Intellectuelle. Nous demanderons aux bénéficiaires du financement d'accorder à Movember une licence (telle que définie dans la section 6.2 du Modèle d'Accord de Financement) pour utiliser leurs droits de Propriété Intellectuelle (avec permission et uniquement d'une manière qui est en accord avec l'intention du financement) afin de partager les connaissances/résultats produits grâce à notre financement.

Movember se réserve le droit de convenir d'autres arrangements en matière de Droits de Propriété Intellectuelle avec les Répondants en tenant compte des exigences et des circonstances individuelles. Pour discuter d'un accord alternatif pour votre initiative, veuillez contacter rhiannon.watt@movember.com avant de soumettre votre candidature.

Q35. Acceptez-vous les candidatures en français?

Oui. Les candidatures dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada sont les bienvenues.

Q36. La personne qui a rédigé notre (nos) demande(s) de subvention ne fait plus partie de l'organisation et je ne connais pas le nom d'utilisateur ou le mot de passe de notre compte en ligne. Comment puis-je accéder à notre compte?

Courriel rhiannon.watt@movember.com et indiquez le nom et l'adresse électronique de la personne qui a créé le compte ainsi que le nom, l'adresse électronique et le titre de la personne à qui le compte doit être transféré. Vous recevrez un courriel indiquant que le compte a été transféré et vous pourrez mettre à jour le mot de passe selon vos préférences

Q37. Si nous obtenons un financement de Movember, devons-nous nous laisser pousser la moustache et collecter des fonds?

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence pour recevoir un financement, nous acceptons les moustaches de toutes formes, tailles, couleurs et degrés de pilosité qui contribuent à sauver la vie d'hommes et de garçons.

Q38. Je n'ai jamais demandé de subvention auparavant. Quelqu'un peut-il m'aider?

Le système de gestion en ligne dispose d'un tutoriel facile à suivre. Si vous avez des questions spécifiques, envoyez-les à rhiannon.watt@movember.com.

Q39. Est-il nécessaire d'avoir une initiative existante (en cours de réalisation) pour pouvoir l'utiliser comme base d'une demande de financement ? Suffit-il d'avoir une ébauche et un concept clair de l'initiative et de la manière dont elle pourrait être mise en œuvre ? Doit-il s'agir d'une initiative qui a fait l'objet d'un projet pilote et dont l'efficacité a été démontrée?

Aucune des deux possibilités de subvention n'exige que le projet pour lequel vous demandez un financement soit un projet existant.

Q40. Les frais de personnel de recherche peuvent-ils être financés, mais uniquement s'ils sont associés à une organisation communautaire ?

Non. Les Lignes Directrices pour le Financement stipulent que les coûts du personnel de recherche ne sont pas des coûts éligibles dans le cadre de cette opportunité de financement. Seuls les coûts liés au personnel de l'initiative sont éligibles au financement.

RÉSULTATS ET RETOUR D'INFORMATION DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Q41. Ma demande de Manifestation d'Intérêt n'a pas été retenue, qu'est-ce que cela signifie?

Toutes les candidatures de Manifestations d'Intérêt ont été examinées par un jury de sélection, et seules celles qui se sont classées dans la première proportion de toutes les soumissions ont été invitées à participer à la phase 2.

Si vous n'avez pas reçu de courriel vous rhiannon.watt@movember.com invitant à participer à la phase 2, votre candidature n'a pas été retenue.

Q42. Je souhaite recevoir un retour d'information sur ma candidature à la manifestation d'intérêt.

Notre capacité à fournir un retour d'information est très limitée en raison du grand nombre de demandes que nous prévoyons de recevoir.

Si vous souhaitez recevoir un retour d'information sur votre candidature, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante rhiannon.watt@movember.com avant le 9 août 2024.

Le retour d'information ne sera fourni que sous forme de courriel et sera une compilation du retour d'information fourni par le jury de sélection.

Les retours d'information disponibles seront fournis sur demande avant le 30 septembre 2024.